

<https://www.snetap-fsu.fr/200-000-euros-pour-les-AESH.html>



252 000 euros pour les AESH ! On ne lâche TOUJOURS RIEN !

- Métiers - AESH -

Date de mise en ligne : lundi 6 mai 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

INFO du 6 mai 2024 : 8 nouveaux dossiers régularisés (tableaux signés par [DGER](#) et envoyés aux autorités académiques). De nouvelles régions sont enfin concernées par la régularisation : PACA et Guadeloupe !

Lancée il y a plus de 18 mois l'opération de régularisation des situations indiciaries se poursuit à l'initiative du Collectif [AESH](#) du SNETAP-[FSU](#). En s'appuyant sur la note de gestion de la DGER qui demande aux [SRFD](#) et [EPL](#) depuis AVRIL 2021 (!) de vérifier et donc de régulariser si besoin les situations des agents, par un travail militant localement, régionalement et nationalement, nous avons pu obtenir et allons obtenir pour 75 agent.es la reconnaissance de leurs droits (respect des textes, respect de leur ancienneté, de leurs compétences professionnelles) et une régularisation qui au total atteindra plus de 252 000 euros ! Ainsi chaque collègue selon sa situation récupère son dû pour des sommes allant de 400 à plus de 7000 euros !

Depuis le mois de novembre 2023, ce sont 20 nouveaux collègues qui ont obtenu leur juste reclassement et rémunération et vont enfin pouvoir toucher la régularisation due par le Ministère et leur EPL.

Par l'opération " Gagné ! ", nous tenons aussi à rendre hommage à nos collègues [AESH](#) et à notre collectif [AESH](#) pour leur pugnacité dans le combat pour leurs droits !

Collègues AESH de l'Enseignement Agricole, êtes-vous concernés ? N'hésitez pas à nous contacter par mail à aesh.snetap-fsu.fr pour que nous puissions étudier votre situation.

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/gagne_cahors-eacbf.png

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/img-20240314-wa0003-bd4e8.jpg>

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/img-20240314-wa0004-2c51a.jpg>

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/c-secouet-5a9ec.png>

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/cb3-20e34.png>

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/sandrine-834a4.png>

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/unnamed_1_-7b76c.png

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/393717996_6649561655172511_917572114767283465_n-79c54.jpg

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/laura_bouveur-128c5.png

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/7-3-19ae0.jpg>

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/348940717_251969217517816_212986025912270996_n_1_-0b2bd.jpg

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/327571149_726699732501001_4799150075399983640_

[n_1_-d3c81.jpg](#)

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/337539021_1310200179574615_7545681280597350752_n-76383.jpg

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/img-20230127-wa00021-1536x1086-93d11.jpg>

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/gagne_bulletin2023-c5d80.png

Avec le SNETAP-FSU, AESH de l'enseignement agricole public FAITES VALOIR VOS DROITS !